

DÉFINITION

Engagement de paiement irrévocable mais conditionnel donné par la banque émettrice en faveur d'un bénéficiaire dans le cas où le donneur d'ordre n'aurait pas rempli ses obligations (dans le cas présent obligations de paiement). Bien que basé sur le contrat, la LCSB est indépendante du contrat et de la marchandise.

Garantie bancaire, visant à protéger le bénéficiaire, elle n'a pas vocation à être réalisée. Sa mise en jeu reflète le non-respect par le débiteur (l'acheteur) de ses obligations de paiement à échéance. Son schéma est similaire à celui du crédoc. Elle est soumise aux RUU 600 (règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires ou plus rarement aux RPIS 98⁽¹⁾).

La LCSB peut être non confirmée ou confirmée. Notons que la LCSB peut aussi être utilisée comme garantie de marché (voir fiche 22).

FONCTIONNEMENT

La LCSB ne sera mise en jeu que si la technique de paiement initialement prévue n'a pas fonctionné (virement SWIFT le plus souvent).

Le bénéficiaire doit faire une demande écrite de paiement accompagnée des documents prévus dans le texte de la LCSB. La LCSB requiert des copies de documents (facture, document de transport ou certificat d'analyse...).

Avantages et inconvénients de la LCSB

Optique de l'exportateur

| Avantages | Inconvénients |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place simplifiée (exemple: une fois par an pour couvrir un courant d'affaires annuel) • Garantie de paiement à 100 % contrairement à l'assurance-crédit (quotité garantie rarement supérieure à 90 %) • Adaptée aux exportations de biens d'équipement légers ou dans le cadre de relation donneur d'ordre – façonnier ou dans le cadre de flux commerciaux réguliers • Coûts à la charge du donneur d'ordre (l'acheteur étranger) • Coûts de gestion externes minimisés (paiements directs par transfert : les coûts sont appliqués à l'encours au lieu du chiffre d'affaires global) | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion documentaire réduite et risques de réserves documentaires limités • Pas opérationnelle avec tous les pays du monde • Perte de contrôle de la marchandise (inconvénients pour la banque émettrice) • Nécessité de rassurer le client par attestation d'inspection, garantie de bonne fin selon le niveau de confiance entre l'acheteur et le vendeur • Plus de difficultés pour le bénéficiaire d'obtenir un préfinancement sur LCSB, plus facile avec un crédit documentaire |

(1) Règles et pratiques internationales relatives aux *stand-by*, davantage usitées dans les pays anglo-saxons lorsqu'il s'agit d'une LCSB de paiement en lieu et place d'un crédit documentaire.

Optique de l'importateur : le donneur d'ordre

| Avantages | Inconvénients |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Plus de souplesse pour modifier la commande • Coût plus faible à l'usage • Réception des documents plus rapidement et donc disponibilité de la marchandise • Meilleure relation avec son fournisseur | <ul style="list-style-type: none"> • Pas opérationnelle avec tous les pays du monde • Risque que le fournisseur ne respecte pas certains aspects du contrat |

Zone d'utilisation de la LCSB

| Zones | Fréquence d'utilisation | Forme |
|-------------------------------------|-------------------------|--|
| Europe occidentale | + | RUU 600, rarement en RPIS 98 |
| Europe Orientale, Russie | 0 | RUU 600 |
| EU, Canada, Australie | ++ | ISP 98 |
| Amérique du sud et centrale | + | RUU 600 ou ISP 98 si montage off shore |
| Afrique | 0 | RUU 600 |
| Asie du Sud Est dont Japon et Corée | + | RUU 600, plus rarement RPIS 98 |
| Afrique du nord | - | RUU 600 |
| Proche et Moyen-Orient | 0 | RUU 600 (plus fréquent dans le Golfe) |

Rare ou impossible - - ; Peu fréquent - ; Pratique nouvelle 0 ; Utilisation en développement + ; Utilisation assez fréquente ++.

EXEMPLE DE LCSB SOUS RUU 600

EXPORTATION DE GENERAL ELECTRIC À ONE MAROC. TEXTE DE LA STAND-BY ÉMISE PAR ATTJARIWAFABANK ET CONFIRMÉE PAR NATIXIS:

BY ORDER AND FOR ACCOUNT OF ONE MAROC, WE, Attjariwafa Bank HEREBY ISSUE OUR IRREVOCABLE LETTER OF CREDIT NUMBER XXX FOR AN AMOUNT OF 200 000 EUR (TWO HUNDRED THOUSAND EUROS ONLY) IN FAVOUR OF GENERAL ELECTRIC BELFORT FRANCE

EXPIRING ON 31 MARCH 2016 AT YOUR COUNTERS TO GUARANTEE THE DUE PERFORMANCE OF THE ACCOUNT PARTIES OBLIGATIONS

THIS STANDBY LETTER OF CREDIT IS PAYABLE AT SIGHT FOR PAYMENT AND PRESENTATION ACCOMPANIED BY:

DRAFT AT SIGHT DRAWN ON YOU

COPY OF BILL OF LADING INDICATED FREIGHT PREPAID

COPY OF UNPAID INVOICE (S) DULY SIGNED BY BENEFICIARY

COPY OF QUALITY CERTIFICATE ISSUED BY SGS

BENEFICIARY CERTIFICATE DULY SIGNED AND DATED STATING THAT : "we hereby certify that we have performed and correctly fulfilled all our obligations concerning the sale of the goods described in attached copy of invoice and that we have not received the corresponding payment"

SPECIAL INSTRUCTIONS

PARTIAL DRAWINGS ALLOWED

DRAFTS AND DOCUMENTS MUST BE PRESENTED ON OR BEFORE EXPIRY DATE

PLEASE NOTIFY THIS SBLC TO THE BENEFICIARY AND ADD YOUR CONFIRMATION. ALL CHARGES AND COMMISSIONS ARE FOR THE BENEFICIARY'S ACCOUNT

IN REIMBURSEMENT OF YOUR PAYMENT (YOU ARE AUTHORIZED TO DRAW OUR ACCOUNT WITH ATTJARIWAFABANK EUROPE PARIS FIVE DAYS FROM NEGOTIATION OF DOCUMENTS AND AFTER SENDING TO USE YOUR MT754 CERTIFYING THE STRICT CONFORMITY OF DOCUMENTS)

THIS STANDBY LETTER OF CREDIT IS SUBJECT TO THE UCP FOR DOCUMENTARY CREDIT 2007 ICC PUBLICATION N° 600